



Jeudi 19 décembre 2024

Conseil Municipal du 19 décembre 2024

Rouen : des actions concrètes pour une ville rayonnante, durable et solidaire

Feuille de route pour un numérique plus responsable, entretien des espaces verts, nouveau projet pour l'ancienne église Sainte-Croix-des-Pelletiers, subventions pour les classes de découverte 2024-2025... en attendant le vote du budget 2025, la Ville de Rouen poursuit ses actions en faveur des Rouennaises et des Rouennais.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : « À Rouen, nous maintenons le cap d'une ville où il fait bon vivre, agréable, plus sûre, plus propre et plus rayonnante.

Ce 19 décembre, nous faisons le choix d'accélérer nos investissements pour garantir la continuité des projets essentiels dès le début de l'année 2025, soutenant ainsi l'économie locale et répondant aux attentes des habitants. Nous réaffirmons aussi notre engagement en faveur d'un numérique plus responsable, pour limiter son impact environnemental tout en renforçant son accessibilité pour tous.

Réinventer notre patrimoine avec le nouveau projet pour l'ancienne église Sainte-Croix-des-Pelletiers, améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires en partenariat avec les bailleurs sociaux, offrir aux enfants des expériences éducatives enrichissantes avec les classes de découverte : ce sont autant d'actions concrètes pour transformer Rouen profondément, toujours dans le sens de la solidarité et de l'attractivité. »



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53

PREPARER L'AVENIR

Budget Principal – Utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement - Autorisation

Le budget primitif 2025 de la Ville de Rouen sera soumis au vote lors du Conseil Municipal du 20 janvier 2025. Cette adoption légèrement différée n'impacte pas les dépenses de fonctionnement, qui peuvent être engagées avant le vote du budget grâce à des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cependant, les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote du budget. Afin de pallier cette contrainte, il est proposé d'autoriser, dès le 1er janvier 2025, l'engagement, la liquidation et le mandatement anticipés des crédits d'investissement. Cette mesure, prévue par le même Code pour les budgets structurés en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), permettront une meilleure réactivité dans la gestion des projets et un raccourcissement des délais de paiement.

Concrètement, les crédits concernés seraient fixés à un tiers des autorisations de programme ouvertes au cours de l'exercice de l'année 2024, soit presque 63 000 000 €. Cette initiative vise à garantir la continuité des investissements municipaux et à soutenir efficacement l'activité économique locale dès le début de l'exercice.

LA VILLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Adoption d'une feuille de route pour un numérique plus responsable

La Ville de Rouen, comme de nombreuses collectivités, s'est engagée dans une transition numérique marquée, renforcée par la crise sanitaire. Si cette transformation facilite l'accès aux services publics et la vie quotidienne des citoyens à l'aise avec le numérique, elle soulève des défis majeurs. Sur le plan environnemental, le secteur numérique représente 3,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, un chiffre qui pourrait doubler d'ici 2030. Par ailleurs, une part significative de la population demeure éloignée du numérique, aggravant les inégalités sociales.

Face à ces enjeux, la Ville de Rouen a adopté, en juin 2023, une démarche pour un numérique responsable, intégrée dans son plan de transition 2021-2026. Cette démarche se traduit par une collaboration renforcée avec la Métropole Rouen Normandie. Ensemble, elles ont signé la Charte du Numérique Responsable et lancé un processus de labellisation, témoignant d'une volonté commune de promouvoir un numérique durable et inclusif.

La feuille de route numérique responsable, élaborée conjointement par les deux collectivités, repose sur trois axes principaux :

- Sobriété numérique : limiter l'impact écologique des infrastructures numériques ;
- Inclusion : garantir l'accès de tous aux services numériques, en réduisant les inégalités ;
- Innovation : encourager des pratiques et des technologies au service du développement durable.

Cette stratégie se concrétise à travers 15 engagements concrets et s'inscrit dans le modèle de Territoire Intelligent et Durable adopté par la Métropole en 2021. La création d'une Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN), mutualisant les ressources et les compétences de la Ville et de la Métropole, renforce cette dynamique.

Enfin, la démarche inclut un travail collectif, associant agents municipaux et société civile via le Comité du numérique. La labellisation "Numérique Responsable", en cours, structure les actions engagées tout en sensibilisant les acteurs locaux aux enjeux de sobriété, d'inclusion et d'innovation.

Cette feuille de route marque une étape décisive vers un numérique durable, inclusif et résilient, répondant aux défis environnementaux, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Convention de partenariat d'intérêt public entre la ville de Rouen et Voies Navigables de France portant sur la propreté et l'entretien des espaces verts

La Ville de Rouen et Voies Navigables de France (VNF) renforcent leur partenariat visant à encadrer l'entretien des espaces verts et la propreté sur des sites stratégiques du domaine public fluvial, comme le quai du Pré aux Loups et la pointe aval de l'île Lacroix. Ces lieux, très fréquentés en raison de leur proximité avec le centre-ville, jouent un rôle clé dans la réappropriation des bords de Seine par les riverains. La convention, effective du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, fixe les modalités techniques, financières et organisationnelles des prestations assurées par la Ville pour le compte de VNF.

Les interventions prévues concernent principalement le nettoyage régulier des quais, le vidage des corbeilles, le désherbage et l'entretien des surfaces végétalisées. Des opérations ponctuelles, comme le nettoyage après une crue ou des dépôts sauvages, seront réalisées sur devis validé conjointement par les deux parties. L'entretien des espaces verts inclut la tonte, la taille, le désherbage, ainsi que l'élagage des peupliers situés sur l'île Lacroix. Ces missions s'inscrivent dans une démarche respectueuse des normes environnementales, en adéquation avec les objectifs de la Ville et de VNF.

Le coût annuel des prestations est évalué à 51 818 € TTC, partagé équitablement entre la Ville et VNF, chacune contribuant à hauteur de 25 909 € TTC par an. Ce budget intègre l'ensemble des travaux de propreté et d'entretien, avec une révision prévue en 2026. Ces ressources permettront d'assurer un niveau de qualité en cohérence avec la fréquentation et la localisation des sites.

Cette collaboration s'inscrit dans une dynamique de valorisation des berges de Seine, en lien avec le projet Cœur de Métropole, qui vise à transformer ces espaces pour renforcer leur attractivité et leur rôle au sein du territoire. En attendant les aménagements à venir, la convention garantit un cadre clair et efficace pour maintenir ces sites dans des conditions optimales. Elle témoigne d'un engagement commun de la Ville et de VNF à répondre aux attentes des usagers et à préserver la qualité de ces lieux emblématiques.

UNE VILLE A L'ECOUTE DE TOUTES ET TOUS

Signature des conventions régissant l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour les bailleurs sociaux des Quartiers Politique de la Ville

En 2024, un nouveau contrat de ville appelé « engagements quartiers 2030 » a été signé pour coordonner les actions dans les quartiers prioritaires. Ce contrat s'inscrit dans une démarche nationale lancée en 2023, qui vise à améliorer le cadre de vie et à renforcer la cohésion sociale dans ces zones. Il s'appuie sur des partenariats entre la Ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie, l'État et les bailleurs sociaux.

L'un des points importants de ce contrat est la prolongation, jusqu'en 2030, d'un abattement fiscal de 30 % sur la Taxe Foncière pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires. En échange, les bailleurs sociaux (Rouen Habitat, Habitat 76, Logeo Seine, CDC Habitat, 3F Normandie, ICF Atlantique et Foyer Stéphanois), s'engagent à réaliser des actions concrètes pour les habitants. Ces actions incluent l'entretien des immeubles et des espaces communs, la gestion des déchets, des petits travaux pour améliorer le cadre de vie, et des initiatives pour favoriser le lien social et la tranquillité dans les quartiers.

Pour garantir l'efficacité de ces mesures, chaque bailleur doit signer une convention et présenter chaque année un bilan de ses actions. Ces programmes sont régulièrement ajustés pour répondre aux besoins des habitants et sont conçus pour s'articuler avec les autres initiatives de la Ville, comme la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), qui coordonne les efforts pour entretenir et valoriser les quartiers.

Ces dispositifs visent à rendre les quartiers prioritaires plus agréables à vivre, tout en favorisant une meilleure qualité des services pour les habitants, grâce à une collaboration étroite entre les différents partenaires.

LA VILLE SE TRANSFORME

Appel à projets – Rouen réinvente son patrimoine – Eglise Sainte-Croix-des-Pelletiers – Autorisation de signature d'une convention de développement avec le lauréat pour la rénovation du site

La Ville de Rouen a lancé un appel à projets ambitieux pour l'ensemble immobilier de l'ancienne église Sainte-Croix des Pelletiers, un site patrimonial remarquable autrefois destiné à un usage public, aujourd'hui désaffecté. Cet appel à projets visait à identifier un opérateur capable de réhabiliter et de valoriser ce lieu tout en respectant son caractère historique.

Après un processus rigoureux, incluant une analyse par une Commission Technique et un Comité de choix, le projet intitulé « La Nef » a été retenu. Ce projet propose de transformer l'église en un espace culturel innovant et multifonctionnel, mêlant cinéma de quartier, concerts acoustiques et café modulable avec dégustation de vin. Il s'inscrit dans une volonté de conjuguer préservation patrimoniale et nouveaux usages.

Le projet prévoit notamment deux salles de projection et de conférences pouvant accueillir jusqu'à 162 personnes, un espace café modulable avec une scène, des bureaux et locaux techniques, une terrasse pavée et un espace d'accueil. Le porteur du projet propose une cession à l'euro symbolique, en raison de l'ampleur des investissements nécessaires et de son engagement à préserver et valoriser ce site emblématique.

Avant la cession définitive, une phase préparatoire est prévue. Une convention de développement précisera les engagements de la Ville et du lauréat, ainsi que le calendrier des études techniques et financières. Ces études, qui iront jusqu'à l'Avant-Projet Définitif (APD), seront réalisées en collaboration avec des experts tels que la DRAC, l'Architecte des Bâtiments de France et les services municipaux.

Durant cette phase, la Ville garantira l'accès au site pour le lauréat et suspendra toute autre mise en vente. Elle participera également aux validations intermédiaires pour assurer le respect des engagements et des clauses de l'appel à projets.

Ce projet marque une étape clé dans la valorisation du patrimoine rouennais. En réhabilitant l'église Sainte-Croix des Pelletiers en un lieu culturel dynamique, la Ville contribue à préserver son héritage tout en offrant de nouveaux espaces adaptés aux besoins contemporains des Rouennaises et des Rouennais.

Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le site du futur jardin rue Géricault

En 2021, la Ville de Rouen a validé la création d'un jardin public rue Géricault, situé dans le quartier des antiquaires et adjacent à l'Aître Saint-Maclou, sur l'aile Ouest. Ce projet a été conçu en collaboration avec les élus municipaux, les habitants et les services techniques lors d'ateliers de quartier organisés entre octobre 2023 et mai 2024. L'aménagement du jardin, inspiré de l'ambiance romantique du 19e siècle, fait référence à l'époque de l'artiste Théodore Géricault, né à Rouen en 1791. Le jardin accueillera un bassin, des gradins en bois, ainsi que des couleurs et textures végétales créant des espaces d'agrément.

Le site est classé en Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA), ce qui implique qu'avant tout aménagement affectant le sous-sol, des mesures d'archéologie préventive doivent être prises. Cette procédure, régie par la loi du 17 janvier 2001, vise à détecter et étudier scientifiquement les vestiges susceptibles d'être détruits par les travaux. L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) sera chargé de mener ces opérations, réalisant un diagnostic et, si nécessaire, des fouilles avant le début des travaux. L'Inrap diffusera également les résultats de ces recherches et participera à leur valorisation culturelle et scientifique

UNE VILLE A HAUTEUR D'ENFANTS

Classes de découverte – Programme 2024-2025 – Attribution de subventions aux coopératives

La Ville de Rouen renouvelle son engagement pour le financement des classes de découverte, qui cette année concernent 7 écoles, 508 enfants et 26 classes. Ces séjours éducatifs sont une occasion précieuse pour de nombreux enfants de vivre des expériences en dehors du cadre familial, favorisant leur émancipation. De plus, ces séjours s'inscrivent dans une démarche pédagogique, notamment renforcée par les projets de renaturation des cours d'écoles, qui ont suscité un vif intérêt parmi les enseignants pour l'enseignement en extérieur.

Le financement de ces classes de découverte se fait par des subventions accordées aux associations coopératives des écoles, basées sur l'Indice de Position Sociale (IPS) des établissements. Cet indice évalue le statut social des élèves en fonction des professions des parents. Les subventions sont calculées selon trois tranches d'IPS, allant de 25 % à 55 %, pour un coût de séjour plafonné à 70 € par jour et par enfant.

Ainsi, 7 écoles prévoient d'organiser ces classes de découverte durant les deuxièmes et troisièmes trimestres de l'année scolaire 2024-2025. La Ville finance cette initiative à hauteur de 50 440,50 €, somme inscrite au budget 2025 pour soutenir cette action éducative.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE

Convention d'occupation des locaux de la CARSAT pour un service municipal : la maison de justice et du droit

À la suite des violences urbaines survenues dans la nuit du 28 au 29 juin 2023, neuf bâtiments ont été endommagés sur le territoire de Rouen, dont le centre administratif du Châtelet, situé place Alfred de Musset. En réponse à ces dégradations, plusieurs services de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont été déplacés vers d'autres équipements :

- L'Unité de Travail Social QPV du CCAS a été réinstallée dans les locaux du « plot sud », au 25 rue César Franck, dans le quartier de la Grand'Mare ;
- La mairie annexe du Châtelet est installée dans les locaux de la CPAM, rue Joachim du Bellay, après le déménagement de France Services vers le centre social Diana Armengol-Markarian ;
- La Maison de Justice et du Droit (MJD), qui offre des services d'information et d'orientation juridique, a été installée dans les locaux de la DSCS au 2 rue de Germont depuis le 9 octobre 2023. Cette solution est provisoire, en attendant une réinstallation plus pérenne.

Récemment, la CARSAT a donné son accord pour héberger la Maison de Justice et du Droit dans un bâtiment voisin de celui de la DSCS, situé au 2 rue de Germont. Une convention est proposée pour définir les modalités de mise à disposition des locaux, qui seront offerts gratuitement pendant un an, avec possibilité de reconduction tacite. Cette réorganisation vise à garantir la continuité des services publics pour les habitants de Rouen.